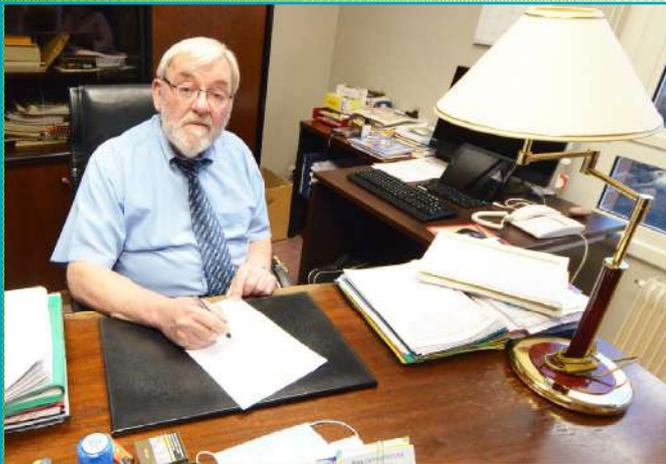




éditorial



Chères Éleusiennes, Chers Éleusiens.

L'année 2021 est à présent bien entamée. Il a fallu se réinventer face à la crise sanitaire.

Une crise sanitaire exceptionnelle et des mesures exceptionnelles, prises dans le plus grand des cafouillages ont privé les citoyens d'une grande part de leurs libertés.

Liberté de penser, d'aller et venir...

Et d'où que nous venions, quel que soit notre âge, notre statut social, notre lieu de vie, nous avons été impactés et le demeureront encore.

Mais comme nous sommes des êtres sociaux, nous souhaitons reprendre le cours de nos vies, tout en nous protégeant.

Il est donc nécessaire que chacun fasse appel à son sens des responsabilités individuelles et collectives au sens des priorités et du superflu.

Cette épidémie nous a confinés pour éviter la propagation du virus et l'engorgement du système de santé. Elle continue d'exiger que nous respections toutes les mesures sanitaires nécessaires mais pour combien de temps encore ?

Personne ne le sait, d'ailleurs depuis quelque temps tous les spécialistes qui se contredisaient dans les médias sont aujourd'hui unanimes et avouent ne plus savoir.

Éleusiennes, Éleusiens conservez votre joie de vivre, votre enthousiasme et respectez scrupuleusement les recommandations. C'est ensemble que nous dépasserons cette situation qui ne nous permet pas de nous projeter !

Mes collègues élus et l'ensemble des services municipaux restent à vos côtés pour vous accompagner au mieux dans votre quotidien.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le centre ville poursuit sa métamorphose

Les travaux de la rue Péri devraient commencer début mai

Si le COVID 19 a mis un coup de frein à la réalisation des travaux du centre ville dès la mi-mars 2020, ceux-ci ont repris, au ralenti certes, enregistrant un retard considérable. Seule la place de la mairie était alors en chantier. Tous les autres travaux prévus au budget 2020 ont dû être décalés.

A ce jour, nous dressons un bilan des travaux réalisés ou restant à faire.

PLACE DE LA MAIRIE



La place de mairie est entièrement terminée.

Ne restait que la restauration du monument aux morts.

Chose faite avec la participation d'une subvention de la Région (3000 euros).

A la sortie du confinement les hommages aux victimes des deux guerres pourront reprendre.

ESCALIERS DU DOJO



Les escaliers du dojo municipal posaient d'énormes problèmes quant à la sécurité des usagers. La municipalité a décidé une remise à neuf du site. Une étude est en cours.

MAISON MITOYENNE A LA MAIRIE



Cette maison a été acquise par la mairie en 2019. Elle intègre donc le patrimoine communal. Dans un premier temps, la mairie a décidé de créer un parking à l'arrière du bâtiment. L'entrée se fera par la place de la mairie et la sortie par la rue Suzanne-Blin. Le parking sera ouvert aux heures d'ouverture de la mairie. Quant au bâtiment existant, un groupe de travail sera mis en place au sein du conseil municipal afin d'évaluer les services qui seront proposés.

RUE PÉRI



A l'heure où nous écrivons ces lignes, les travaux de la rue Péri devaient normalement être en phase d'être bouclés.

Malheureusement, la crise sanitaire a retardé la refonte complète de l'artère principale de notre commune.

Les premiers coups de pioches seront donnés début mai. C'est, en premier lieu, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) qui procédera au changement du réseau d'assainissement et des conduites d'eau potable. Durée des travaux : 6 mois.

Dans la continuité de ces travaux, l'aménagement de la rue Péri pourra commencer (réfection complète de la chaussée, des trottoirs, effacement des réseaux aériens, création de places de stationnement, pose de bennes à ordures enterrées et embellissement de plantations). Durée des travaux : 9 mois.

Nous ne sommes pas sans savoir que la circulation sera impactée pendant les travaux avec même un blocage de la rue Péri durant un court laps de temps. Mais des accès seront créés pour que les riverains puissent rentrer chez eux.

Ceux-ci seront conviés à une réunion publique (dans les normes sanitaires les plus strictes) courant du mois d'avril.

AIRE DE JEUX (rue Bourdaloue)

Le gros œuvre a commencé. Cet espace ludique terminé devrait accueillir deux aires de jeux (2/6 ans et 6/12 ans). 2 terrains de pétanque seront mis à disposition des amateurs de ce sport. La création d'un parking pour les utilisateurs de cet espace de jeux est à l'ordre du jour. La mise en service est prévue dès le mois d'avril (si les délais sont respectés et que les travaux ne sont pas retardés par la crise sanitaire).



PRÉAU DE L'ÉCOLE JULES-FASSIAUX



Une subvention de 25 % des travaux a été accordée par la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). L'ossature principale (en bon état) a été conservée, traitée et repeinte par les agents communaux. Les travaux de toiture et de bardage ont été confiés à la Société Applitech Enveloppe de Pont-à-Marcq. La façade prendra ensuite un nouvel habillage avec des panneaux composites amenant une nouvelle jeunesse à l'école Jules-Fassiaux. Par la suite, des panneaux photovoltaïques seront posés sur le préau et la toiture de l'école Gisèle-Hernu permettant des avantages écologiques (réduction des émissions de CO² et préservation des réseaux naturels).

DÉCOMPACTAGE DES TERRAINS DE FOOT

Des gros travaux de décompactage ont été engagés il y a une dizaine d'années. Des drains furent posés absorbant les remontées de la nappe phréatique. Afin de conserver les terrains en bon état, et d'absorber l'eau, un entretien des terrains est donc nécessaire tous les deux ans. Nous allons donc, cette année, procéder à un léger décompactage des deux surfaces de jeux.

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Une grande partie des rues de la commune est déjà passée à l'éclairage LED. L'objectif affiché à terme est que toute notre collectivité soit équipée en LED. Cette année les secteurs concernés par les travaux sont les rues Charles-Ferrand, Maurice-Camphin, Schaffner, des Frères Dubaële et Désiré-Lemaire.

VOIE PUBLIQUE



La rue Roger-Salengro est en piteux état. La particularité de cette rue est qu'elle traverse trois communes : Eleu, Liévin et Lens. Un rapprochement est prévu entre les trois communes afin de trouver un accord commun pour coordonner les travaux dans cette rue. La partie Éleu est programmée cette année.

CIMETIÈRE



Des travaux sont prévus au cimetière : Installation de bancs, création d'une nouvelle allée et surtout la création d'un 4e colombarium.

MISE EN SECURITÉ DU FOYER MUNICIPAL RENÉ-DACHEVILLE

Après le passage de la Commission de sécurité, des travaux s'imposent à cette salle. La création d'une nouvelle issue de secours est jugée primordiale et ceci, dans le respect des règles «PMR» (personnes à mobilité réduite). Celle-ci débouchera sur le parking en cours de création à l'arrière de la mairie.

COMMUNE D'ÉLEU-DIT-LEAUWETTE

Constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire n°2021-01 du 12 mars 2021, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'habitation située 40, rue Gabriel-Péri, enregistrée au cadastre en section AC numéro 385 ; et ce au sens des articles L 2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Propriétaires connus : HÉRAUT Patrice Marcel - 10 rue Joseph-Méras - 76620 LE HAVRE ; HÉRAUT Régis - 7 rue du Facteur Gendre - 82600 VERDUN-SUR-GARONNE ; HÉRAUT Harold - 32 rue Hélène-Boucher - 76600 LE HAVRE ; HÉRAUT Elodie - 44 rue de Bretagne - 76600 LE HAVRE ; HÉRAUT Florian - 29 rue Francis Poulec - 82300 CAUSSADE ; HÉRAUT Amandine - 400, route de Vaissace, Villa 7 Les Belles Demeures - 82800 NEGREPELISSE ; HÉRAUT Johanna - 2448, route des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Camp Robert, Bât. L1, appart. 179 - 83600 FREJUS.

Fait à Éleu-dit-Leauwette, le 12/03/2021

Le Maire

En bref...

Vacances de printemps 2021

Centre de loisirs d'Éleu-dit-Leauwette

Le Centre de loisirs fonctionnera du lundi 26 avril 2021 au vendredi 7 mai 2021.

Les inscriptions se feront en mairie du 6 avril au 16 avril 2021.

Rentrée scolaire 2021

Inscriptions scolaires dans les écoles d'Éleu

École maternelle Hélène-Boucher :

Mardi 25 mai et jeudi 27 mai de 16 h 15 à 17 h 00.

École élémentaire Jules-Verne :

Lundi 12 avril, de 8 h 35 à 12 h 00, et le lundi 19 avril de 8 h 35 à 10 h et de 16 h 20 à 17 h 30.

École maternelle Gisèle-Hernu :

Mardi 6 avril de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

École élémentaire Jules-Fassiaux :

Mardis 6 et 13 avril, toute la journée.

Réglementation Bruit

Petit rappel aux jardiniers en herbe

Il est interdit de faire usage d'appareils motorisés, électriques ou thermiques, tels que les tondeuses à gazon, les motoculteurs, les tronçonneuses en dehors des horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Mis en place par l'agglomération de Lens-Liévin, le digital est enfin à votre portée

Près de 20 % de la population française est concernée par l'illectronisme (difficulté que rencontre une personne à utiliser les appareils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale à propos de leur fonctionnement).

Cependant, la société actuelle est de plus en plus connectée : démarches administratives en ligne, rédiger et échanger des courriels, commander en ligne, prises de rendez-vous médicaux, suivis bancaires, surfer et rechercher en toute sécurité, envoyer un CV, etc.

L'objectif du Pass Numérique est donc de répondre aux besoins de formation des citoyens (particuliers, salariés, demandeurs d'emplois, associations, retraités) en matière d'utilisation des outils numériques. Il s'agit de favoriser l'inclusion numérique en facilitant l'accès à internet des personnes qui rencontrent des difficultés.

Prenez rendez-vous dans votre mairie.

Dans votre mairie, prenez rendez-vous avec un agent référent Pass Numérique. La demande de rendez-vous peut se faire par téléphone

Evaluation de vos compétences et de vos besoins en formation.

Pendant l'échange avec votre référent mairie, un diagnostic est réalisé sur vos compétences numériques. Votre besoin en accompagnement numérique est établi. Le chéquier Pass Numérique vous est alors délivré. Un rendez-vous vous est alors proposé avec le formateur qualifié APTIC.

Qui peut bénéficier du pass-numérique ?

Le Pass Numérique est accessible à toute personne majeure ré-

sidant dans l'agglomération de Lens-Liévin, peu familière des nouvelles technologies et souhaitant développer des savoirs numériques. Les 36 communes membres de CALL adhèrent au dispositif.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un chéquier de 10 chèques d'une valeur unitaire de 10 euros. Les usagers peuvent se rendre dans des lieux qualifiés Pass Numérique et bénéficier d'un parcours de montée de compétence vers plus d'autonomie numérique auprès d'un médiateur numérique. La Cyberbase d'Eleu, rue Pierre-Brossolette, en fait partie.

Où se déroulent les formations ?

Les formations ont lieu dans des structures locales labellisées par la CALL et APTIC, l'organisme garant du dispositif Pass Numérique.

Cette labellisation engage les structures de formation locales à utiliser des méthodes pédagogiques communes et à respecter la vie privée des usagers.

Retrouvez la liste complète des espaces de formation sur pass-numerique.agglo-lenslievin.fr ou lors de votre rendez-vous dans votre mairie.

Votre formation en numérique et bureautique peut débuter.

